



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14 Mars 2023

Nombre de Conseillers

En exercice 27

Présents 21

Votants 24

Objet :

Vote des taux fiscaux
2023

L'an deux mille vingt-trois, le 20 Mars à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Jocelyne DUCHESNE, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Brigitte COUPRY, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr LORDET Xavier à Mme DAMERON Florence
Mr CRETOT Manuel à Mr David PERREAU
Mr JEANNE Emeric à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline
Mr BENOUDA Abdelkader
Mme BOULAT-DAUFRESNE Brigitte

Mr David PERREAU a été élu secrétaire de séance.

Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment son article 2,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 liée à l'Administration Territoriale de la République,

Vu la loi de Finances 2021, instaurant les modalités de compensation de la Taxe d'habitation, et du dispositif de gel de taux et des abattements en vigueur en 2019, et jusqu'en 2022

Vu la loi de Finances 2023, instaurant la revalorisation des bases fiscales à hauteur de 7,1%,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 13 mars 2023

Considérant, que l'état 1259 des bases prévisionnelles 2023 n'est pas connu à ce jour,

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité

Article 1^{er} : de FIXER les taux d'imposition pour l'année 2023, pour les taxes comme suit :

* Taxe Habitation	13,00 %
* Taxe Foncière Propriétés Bâties	48,24 %
* Taxe Foncière Propriétés Non Bâties	52,80 %

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

